

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° SPE1413

présenté par

M. Baupin, Mme Bonneton, M. Roumegas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard,
Mme Auroi, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

ARTICLE 26

À l'alinéa 5, après la deuxième occurrence du mot :

« pour »,

insérer les mots :

« la transition énergétique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à étendre l'autorisation unique pour les Installations Classées Protection de l'Environnement pour tout le territoire sous réserve de leur intérêt économique majeur.

Il convient de concilier développement économique et enjeux écologiques.

C'est pourquoi il est proposé d'ajouter à cette vision économique l'intérêt du projet pour la réussite de la transition énergétique. Les objectifs affirmés dans la Loi de Transition Énergétique en cours de discussion au Parlement sont en effet ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables.

Cette extension aux projets contribuant à la transition énergétique permet donc de mieux les anticiper en facilitant leur essor.